

MARDI 14 JUILLET 2009

[À la une](#) > [France](#)

FRANCE • Le duel laïcité – voile (suite)

Le président Jacques Chirac s'est prononcé en faveur d'une loi interdisant les signes religieux "ostensibles", notamment le foulard islamique, dans les écoles. Cet alignement sur les propositions de la commission Stasi sur la laïcité laisse la presse internationale dubitative.

18.12.2003 | Hoda Saliby

"Les multiples et ultimes appels à la raison n'y auront rien fait. Mercredi 17 décembre 2003, après des mois de tergiversations et de débats houleux, le président Chirac s'est prononcé, 'en conscience', en faveur d'une loi interdisant dans les écoles 'le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse' – seuls 'les signes discrets' restant tolérés", rapporte [La Libre Belgique](#). Ce quotidien ne cache pas ses réticences à l'égard de la décision du président français et traduit le sentiment exprimé par plusieurs parties en France.

Comme celui de Dalil Boubakeur, le président du Conseil français du culte musulman, qui "avait invité l'Elysée à ne pas se focaliser sur le symbole du voile islamique, au détriment des difficultés d'intégration qu'il peut traduire", poursuit le quotidien belge. Les dirigeants des Eglises chrétiennes tout comme le grand rabbin de France avaient répété leur inquiétude et réitéré leur opposition à une loi. Des syndicats et associations antiracistes et de défense des droits de l'homme avaient également mis en garde contre une "stigmatisation de la communauté musulmane". "En vain", commente [La Libre Belgique](#).

Le président français s'est donc prononcé en faveur d'une loi interdisant les signes religieux "ostensibles" dans les écoles et a refusé l'instauration de deux jours fériés musulman (Aïd-el-Kébir) et juif (Kippour) dans le calendrier scolaire. "En réaffirmant avec force 'la neutralité et la laïcité du service public', il a aussi préconisé une loi empêchant qu'un patient refuse 'de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe' à l'hôpital public. Il a également annoncé la création d'un 'observatoire de la laïcité' et confirmé que l'autorité indépendante chargée de lutter contre toutes les formes de discrimination serait mise sur pied début 2004", précise de son côté [Liberté](#).

Tout sera mis en œuvre afin que la loi concernant les signes religieux soit prête pour la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2004, poursuit le quotidien algérien avant de relever que les représentants des trois principales communautés religieuses en France [musulmane, chrétienne et juive] ont exprimé, malgré leurs réticences, leur respect de la loi de l'Etat et leur satisfaction devant "les propositions du président", qui s'est exprimé "au nom d'une véritable laïcité, une laïcité de dialogue et non de combat". Selon [Liberté](#), "Jacques Chirac semble avoir suivi les sondages donnant les Français majoritairement opposés [69 %] aux signes ostensibles religieux à l'école. Les musulmans ne sont d'ailleurs pas en reste dans ces sondages."

"Pourquoi Chirac adopte-t-il cette stratégie ?" interroge pour sa part [El País](#) qui souligne que la décision du président a été annoncée "le jour même où une enfant de 12 ans était expulsée du collège de Thann, dans l'est de la France". Pour le président français, poursuit le quotidien madrilène, "l'obscurantisme et le

fanatisme gagnent du terrain, la fracture entre quartiers riches et pauvres s'aggrave, la globalisation déstabilise les individus... Dans ce contexte, rompre la neutralité religieuse de l'Etat est dangereux. Le message est adressé directement contre le fonctionnement des communautés religieuses et ethniques dans les pays anglo-saxons : Chirac préfère une république qui ne reconnaisse ni les communautés, ni la discrimination positive."

"C'est la première fois qu'un responsable politique français s'attaque aussi directement à la question et met en relief toute l'étendue du problème", commente le [Financial Times](#). Le quotidien britannique souligne toutes les dissensions suscitées par le débat sur la laïcité en France, y compris au sein du gouvernement, et cite en exemple "le franc-parler" du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, qui a estimé qu'"une telle loi risque de créer plus de problèmes que d'en résoudre". Des critiques que le président a essayé de contourner, relève le *Financial Times*, en annonçant d'autres mesures comme celle relative à "la création d'un observatoire indépendant chargé de veiller sur la frontière entre la pratique des religions et le respect du principe de laïcité au sein de la société".

Mais, pour [Al Quds al-Arabi](#), les précautions prises par le président français sont loin d'être suffisantes pour enrayer "la déception ressentie par des centaines de millions de musulmans et par les défenseurs des libertés civiles et religieuses à travers le monde". Ce quotidien palestinien édité à Londres et panarabe d'envergure souligne que cette loi "vise essentiellement le voile islamique" qui selon lui est "un signe culturel et non seulement religieux" et dont le port correspond, toujours selon *Al Quds al-Arabi*, à "un choix individuel et personnel". Le quotidien décèle dans cette loi "des tendances clairement racistes, inspirées des idées ignominieuses de l'extrême droite. C'est une loi qui vise les musulmans, ce qui explique d'ailleurs son annonce à un moment où les attaques contre l'islam se multiplient."

Al Quds al-Arabi regrette "ce glissement opéré par la France, réputée pour sa tolérance et son respect des libertés individuelles et personnelles" et qui risque d'avoir "des conséquences négatives sur ses relations et ses intérêts dans, au moins, plus de soixante Etats musulmans". Pour finir, le quotidien s'étonne "des contradictions manifestées par les positions du gouvernement français qui ne trouve rien à dire quand des jeunes filles s'habillent sans aucune décence ni pudeur et se permettent de nager quasiment nues, alors qu'un simple tissu couvrant la tête est considéré comme une honte et un danger menaçant la laïcité et l'identité française. Pourquoi une fille aurait-elle le droit de fumer, de se droguer, de veiller jusqu'à l'aube et d'avoir des relations sexuelles illicites alors qu'il lui est interdit de mettre une simple voilette sur sa tête ?"